

Les jurys du Département de sciences sociales ont reçu 76 dossiers : 51 du côté sociologie-science politique-anthropologie (ce qui est nettement plus que les 35 dossiers reçus l'année précédente), 25 du côté Droit (ce qui correspond *grosso modo* au nombre de dossiers reçus les années précédentes).

Du côté du Droit, même si l'Université Paris I était surreprésentée, les dossiers provenaient d'universités relativement diverses. Trois dossiers seulement provenaient de candidats passés par une classe préparatoire en lettres (AL ou BL), un d'un candidat passé par une classe préparatoire aux grandes écoles, trois du CPES. Huit dossiers provenaient de boursiers. Deux candidatures étaient plus précisément en politiques publiques et une candidature a été redirigée vers le jury de sociologie-science politique-anthropologie.

Le jury de Droit a jugé les dossiers à la fois particulièrement bons et meilleurs que les années précédentes.

Dix candidat-e-s ont été auditionné-e-s et six ont été retenues au niveau du jury du département, puis à celui du jury de l'École. Les candidatures retenues comptent trois hommes et trois femmes, et elles comprennent un candidat provenant d'une université hors Île-de-France et un boursier de niveau 6.

Un grand nombre de projets portaient sur des grandes questions contemporaines comme les nouvelles technologies ou les migrations, et surtout énormément portaient sur le genre. Sans naturellement que ces thèmes importants soient exclus (certains candidats retenus ont présenté un projet sur l'un d'eux), le jury rappelle qu'il valorise les sujets et démarches originaux et personnels : le projet de recherche n'est ni une dissertation améliorée, ni une interrogation vague sur un thème à la mode. Sans être un travail de recherche abouti ou même un projet de thèse élaboré, il doit témoigner d'un premier travail de lecture, de réflexion et/ou d'enquête, et de structuration des idées.

Si le projet doit être en Droit et non constituer un projet transdisciplinaire, le jury est toujours intéressé par la prise en compte dans le projet d'éléments provenant d'autres disciplines, et plus encore par la capacité des candidat-e-s à discuter de leur projet du point de vue d'autres disciplines, juridiques ou non-juridiques.

Le Département rappelle qu'il prête attention aux équilibres de genre et que, sans les favoriser en tant que tels, il est attentif aux dossiers provenant de boursi-è-r-e-s et/ou de candidatures provenant d'étudiant-e-s suivant des études en dehors de l'Île-de-France.